

Flash phytosanitaire du 16 octobre 2020 – Grandes cultures

Complément du bulletin phytosanitaire n° 8 du 30 septembre 2020

Pour les autres actualités et les détails, le contenu du bulletin n° 8 est encore valable.

Colza

Stade phénologique : généralement 6 à 8 feuilles, parfois plus; début d'élongation observé par endroits.

Ravageurs

→**FT Agridea 6.61-67**

Rappels : avant une intervention insecticide, **sortir du programme extenso** et demander une **autorisation de traitement (à répéter pour chaque intervention)**. Laisser un **témoin non traité** (largeur d'une demi-barre ou d'une barre sur 10-15 m long). Respecter les **distances aux eaux** de surface qui sont au minimum de 20 m, voire de 50 à 100 m pour les insecticides d'automne.

Larves de la grosse altise (ou altise d'hiver)

Le vol des altises, aussi bien des différentes espèces de petites altises que de la grosse altise, a été important cet automne, autant que l'année dernière. Le risque lié aux morsures des altises adultes est maintenant dépassé dans la quasi-totalité des situations.

Dès maintenant et jusqu'à la fin octobre, il s'agit d'évaluer si une intervention est nécessaire contre les larves de la grosse altise, particulièrement sur les colzas peu développés. On trouve les premières larves sur les plantes. Elles ne sont réellement nuisibles que si le cœur des colzas est touché. En principe, le risque est réduit si les colzas sont bien développés à l'entrée de l'hiver (10 feuilles et 8 mm de diamètre au collet) et sains (racines sans hernie du chou). Sur ces colzas vigoureux, les larves peuvent terminer leur cycle dans les pétioles des feuilles, sans aller jusqu'au cœur. Mais un hiver doux peut accentuer les dégâts, comme l'année dernière. Les dégâts constatés ce printemps sur des colzas qui étaient pourtant très développés à l'automne 2019 demande donc de rester vigilant. Il faut cependant reconnaître que l'impact, dû aux altises, sur le rendement final a été faible, grâce à l'extraordinaire capacité de compensation du colza.

Contrôle des larves d'altises : à faire d'ici à la fin octobre. Observer en 10 endroits pris au hasard dans la parcelle, sur 5 plantes successives, s'il y a des galeries typiques dans les pétioles des feuilles. Même si les larves sont encore petites en automne et donc difficile à trouver, il est relativement facile de repérer les galeries creusées par les larves (photo). Il est aussi possible de laisser sécher des plantes au-dessus d'un récipient rempli d'eau. Les larves sortiront des plantes qui se dessèchent et tomberont dans l'eau (méthode Berlese ; tutoriel de Terres Inovia: [vidéo](#)).

Seuil d'intervention : 7 plantes sur 10 avec au moins 1 larve.



Charançon du bourgeon terminal

Le vol a débuté il y a environ une semaine et s'est intensifié ces derniers jours, avec les journées ensoleillées.

Seuil d'intervention : 10 captures par piège en 3 jours. Seule la présence d'une cuvette placée à hauteur du colza permet de décider de la nécessité d'une intervention. Celle-ci se fait contre les adultes avant qu'ils ne pondent dans le cœur des plantes (8 à 10 jours après les premières captures), car les larves ne peuvent pas être atteintes par les insecticides. Un seul insecticide est autorisé contre ce charançon : Fury 10 EW (0,1 l/ha); respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Cette intervention est également efficace contre les larves d'altises.

Tenthrede de la rave (photo) : des larves ont été observées, mais leurs dégâts sont souvent plus spectaculaires que réellement nuisibles.

Seuil d'intervention : 1-2 larves/plante au stade 3-6 feuilles. Les dégâts causés par les larves sont souvent plus spectaculaires que réellement nuisibles, surtout sur des colzas bien développés.



Céréales

Semis

→**FT Agridea 2.23-25**

La densité de semis est à adapter aux conditions locales, mais aussi à la date. Les poids de mille grains (PMG) sont très dépendants de la variété. Par conséquent, la quantité de semences (en kg/ha) doit impérativement être **adaptée au PMG figurant sur le sac**. Conserver les étiquettes des sacs de semences.

Désherbage

→**FT Agridea 2.33-35**

Depuis le 10 octobre, il est interdit de désherber en prélevée (en PER). Seule la postlevée précoce peut encore se faire d'ici au 31 octobre. Veiller au stade d'application selon la matière active utilisée (voir le dernier bulletin du 30 septembre). Le désherbage d'automne est conseillé notamment dans les parcelles où il y a forte présence de graminées ou de dicotylédones germant en automne (p.ex. véroniques).

Si les conditions météorologiques et de sol ainsi que le stade de la céréale sont encore propices à des applications d'herbicides dans la première semaine de novembre, il sera possible de demander une autorisation de traitement (uniquement en postlevée).

Désherbage mécanique : [vidéo de Grangeneuve](#).

Limaces

→**FT Agridea 20.61-64**

Les conditions humides sont favorables à l'activité des limaces. Après le 31 octobre, l'utilisation de granulés est interdite, à l'instar de tout autre produit phytosanitaire.

Interculture

Engrais verts - Destruction

Sous certaines conditions, il est possible de demander une autorisation de traitement en automne (glyphosate) : en priorité les couverts mis en place avant une betterave sucrière en non labour avec beaucoup de repousses de colza.

Pois protéagineux d'hiver

Semis

→**FT Agridea 10.11-13**

Les pois d'hiver se sèment dès la mi-octobre jusqu'à la mi-novembre dans un sol bien ressuyé à une profondeur d'environ 5 cm. Il est essentiel que les pois d'hiver aient atteint le stade 2 à 4 feuilles avant l'hiver. Ainsi, ils supportent mieux les basses températures. Les pois d'hiver présentent quelques avantages sur les pois de printemps : grâce à une floraison plus précoce, ils sont moins soumis au risque de manque d'eau durant cette phase critique ; les risques de dégâts liés aux attaques de sitones ou de pucerons sont réduits, car ces insectes arrivent à un moment où la plante a dépassé le stade sensible. En revanche, le pois d'hiver est plus sensible aux maladies fongiques (anthracnose). De plus, lors d'hivers rigoureux, il peut facilement geler.

Désherbage

→**FT Agridea 10.31-32**

Le désherbage d'automne ou de printemps va dépendre de la date de semis. Si les conditions le permettent et que les pois ont été semés entre le 20 et 30 octobre et que la parcelle est sujette à des problèmes de graminées et/ou véroniques, intervenir en prélevée (jusqu'au 31 octobre). Sinon intervenir de préférence au printemps en postlevée. Une intervention de printemps présente certes le risque de ne pas pouvoir être effectuée assez tôt, mais, si la culture ne devait pas passer l'hiver, il n'y aurait aucune restriction pour la culture de remplacement.

Désherbage mécanique : [vidéo de Grangeneuve](#).

Contacts : André Chassot : 026 305 58 65 ; Emilia Vorlet : 026 305 58 73 ou Jonathan Heyer : 026 305 58 71